

14. SEP. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 23 1982

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

MAIRIE DE ROYAN
REGISTRE

15. SEP. 1982

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix septembre à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. Pierre LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET
BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, Adjoints
MM. CABAL, BERLAND, BRÔTREAU, BOULAN, PAPEAU, COLLE, TETARD,
NAULIN, MAURELLET, PELLETIER, GUICHAOUA, Mme TACQUET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. CABAL - M. LACHAUD par M. Le MAIRE
POUMAILLOUX par Me DUFOUR
DUFÉIL par M. MAURELLET
M. BOISARD par M. PELLETIER

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Il vous est proposé, pour répondre à la demande de
nombreux usagers des tennis de l'Orangerie, de créer de nouveaux
services :

- carte à l'année : 870 F
- carte mensuelle : 300 F
- hors saison

les autres tarifs actuels restant en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE :

de créer aux tennis de l'Orangerie les nouveaux services énumérés
ci-après et d'en fixer les tarifs :

- carte à l'année : 870 F
- carte mensuelle : 300 F
- hors saison

Les autres tarifs actuellement en vigueur sont maintenus.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS
Pierre LIS

82-147 / MCB

Objet
TARIFS DES TENNIS DE
L'ORANGERIE

DATE DE CONVOCATION

2 septembre 1982

DATE D'AFFICHAGE

2 Septembre 1982

Nombre de conseillers en exercice 27
 Nombre de présents 19
 Nombre de votants 24

POUR 22

CONTRE 2

ABSTENTIONS 0

SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT
JG/SH

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 29 OCTOBRE 1982

MAIRIE DE ROYAN
RECU LE
19. NOV. 1982
N° 1362

LE SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

à
Monsieur Le Maire
de - ROYAN -

OBJET : Tarifs des Tennis de l'Orangerie -

REFER : Délibération du Conseil Municipal du 10 septembre 1982
déposée à la Sous-Préfecture le 14 septembre 1982

Par délibération susvisée, votre Conseil Municipal
a fixé les tarifs à appliquer aux Tennis de l'Orangerie.

J'ai l'honneur de vous rappeler, à toutes fins utiles
que cette délibération fixant le prix de services nouveaux
doit, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté
ministériel n° 82.18/A du 14 juin 1982 relatif aux prix de
tous les services, être déposés un mois avant sa mise en
application auprès de la Direction Générale de la Concurrence
et de la Consommation - Cité Administrative - LA ROCHELLE -.

LE SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

Raymond GUILLOU

*M. Bouffier - Bouffier -
Lohme - Bouffier
258 SG Tennis
Ray. Guillou le 19.11.82*